

COMPTE RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2020

Le Conseil Municipal de Monclar s'est réuni en Mairie le 25 Juin 2020 à 20H30 sous la présidence de Monsieur Dominique BOUISSIERE, Maire.

Présents : Mme BERNARD. BRULANT. BUZIT. GUILLOT. CATHERINE. MARTINET. Mrs BIASI. BOUISSIERE. CAGNATI. DECOURTY. JUGIE. LATOUR. STUYK. TOURON. VIDAL.

Absents : /

Constitution des commissions communales :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la désignation d'une partie des délégués représentant la Commune dans les divers syndicats lors de l'installation du conseil municipal le 28 Mai dernier.

Il y a lieu de finir de désigner les délégués et de constituer les diverses commissions communales.

Délégués au Syndicat EAU 47

VIDAL Christian	Titulaire
<i>BIASI Didier</i>	<i>Suppléant</i>

Délégués au Syndicat Mixte des Vallées du TOLZAC

STUYK Gérard	Titulaire
DECOURTY Thomas	Titulaire
<i>LATOUR Philippe</i>	<i>Suppléant</i>
<i>BIASI Didier</i>	<i>Suppléant</i>

Délégué Correspondant Défense

VIDAL Christian

COMMISSION ECOLE

BOUISSIERE Dominique
CAGNATI Francis
BERNARD Manon
GUILLOT Sabrina

COMMISSION TRAVAUX – VOIRIE

JUGIE Jérôme	BIASI Didier
STUYK Gérard	DECOURTY Thomas
CAGNATI Francis	LATOUR Philippe
BERNARD Manon	VIDAL Christian

COMMISSION APPEL D'OFFRES

BOUSSIÈRE Dominique
JUGIE Jérôme
CAGNATI Francis
CATHERINE Martine
VIDAL Christian

COMMISSION AMENAGEMENT DU BOURG ET ENVIRONNEMENT

BIASI Didier
CAGNATI Francis

BUZIT Mylène
VIDAL Christian

COMMISSION INFORMATION

BOUSSIÈRE Dominique
CATHERINE Martine
BRULANT Magalie

DECOURTY Thomas
GUILLOT Sabrina
MARTINET Monique

COMMISSION SALLE POLYVALENTE ET HALLE DAMIRA

CAGNATI Francis
CATHERINE Martine
BUZIT Mylène
VIDAL Christian

COMMISSION CULTURE/TOURISME/FETES/ACCUEIL

BOUSSIÈRE Dominique
CAGNATI Francis
CATHERINE Martine
BERNARD Manon
BRULANT Magalie

BUZIT Mylène
DECOURTY Thomas
GUILLOT Sabrina
MARTINET Monique
TOURON Jean-Pierre

COMMISSION AIDE SOCIALE

BOUSSIÈRE Dominique
JUGIE Jérôme
STUYK Gérard
BIASI Didier
VIDAL Christian

Adressage Normalisé :

M. JUGIE expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser l'adressage normalisé de la commune (débuté sous la précédente municipalité) car il conditionne le bon exercice des missions de service public et l'efficacité des activités du secteur marchand. Cette action permettra également la commercialisation du réseau très Haut débit.

La réalisation de l'adressage normalisé comprend la définition des noms de voie, la numérotation, le déploiement et la pose des plaques, etc...

Pour ce travail, il est nécessaire de constituer une commission qui fonctionnera en partenariat avec les services du Département.

Maire et Adjointes constitueront la commission chargée de l'adressage.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 :

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de maintenir pour l'année 2020 comme pour les années précédentes, le taux des taxes directes locales inscrit sur l'état de notification des taux d'imposition à savoir :

Taxe Foncière (bâti)	13.17 %
Taxe Foncière (non bâti)	68.33 %
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	19.27 %

D'où un produit fiscal attendu de 192 007 €.

M. STUYK explique que pour 2020, il n'y a pas de taux à voter pour la taxe d'habitation, celle-ci étant supprimée sur les résidences principales. Le produit attendu par cette taxe en 2019 s'élevait à 117 671 €. Ce montant en 2020 devrait être compensé par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Chemins :

M. JUGIE explique que la commune consacre chaque année une enveloppe financière de 15 000 € pour l'entretien des chemins communaux.

Pour 2020, le programme des chemins est déterminé de la façon suivante :

- Chemin lieu-dit Pintou 6 786.00 €
- Chemin lieu-dit Blanchou 2 190.00 €
- Chemin lieu-dit Borde-Basse 4 269.00 € (partie1) l'autre partie sera réalisée en 2021.
- Enrobé 1 750.00 €

M. JUGIE donne le détail des travaux prévus pour chaque chemin (empièrrement, enrobé...)

M. JUGIE explique à l'assemblée qu'il est prévu que le chemin lieu-dit Blanchou soit rétrocédé **en partie**, ce chemin ne desservant qu'un seul propriétaire. Lorsque les travaux de réfection seront réalisés, ce chemin sera mis à l'ordre du jour afin que le conseil municipal lance la procédure de cession.

Tarification Transport Scolaire :

M. le Maire fait part à l'assemblée que depuis la rentrée scolaire 2019, une tarification du transport a été mise en place. La tarification pour l'accès aux navettes organisées pour les regroupements pédagogiques est plafonnée à 30 € par an et par enfant. La précédente municipalité avait décidé de prendre en charge la tarification demandée aux familles pour l'accès à la navette organisée entre Monclar et Saint-Etienne-de-Fougères. M. BOUSSIÈRE demande à l'assemblée si elle souhaite maintenir cette prise en charge pour la rentrée prochaine.

Le conseil municipal décide de continuer la prise en charge de cette tarification pour l'année scolaire 2020/2021 et autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Informations diverses :

Maison de Santé : M. le Maire fait part à l'assemblée du projet de Madame DELPECH GRANAY à savoir la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire au 40 rue de Marmande (transformation de la maison d'habitation actuelle).

L'accès à un des parkings devant se faire par le chemin rural qui débouche sur la D101, des aménagements incombent à la Commune (le chemin devra être élargi, aménagé et revêtu d'un enduit superficiel sur 25 m, un caniveau grille devra être installé à la sortie du chemin sur la D101 pour éviter le ruissellement des eaux de surface sur la Départementale).

M. JUGIE fait part à l'assemblée que l'engagement d'effectuer les travaux susdits sur le chemin rural a été acté et fera parti du Programme Chemins 2021.

Personnel Communal : M. VIDAL informe l'assemblée sur la situation de deux agents actuellement en congé maladie ordinaire et qui vraisemblablement vont se transformer en congé longue maladie. M. VIDAL a pris attache avec un avocat pour connaître les recours que peut avoir la collectivité dans cette situation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.
